

Communication du Père Jacques Bombardier



Séance du 5 novembre 2004



25 ans de diplomatie du pape Jean-Paul II

Introduction

Le Pontificat de Jean Paul II - un des plus longs de l'histoire - n'est pas encore achevé mais nous pouvons déjà commencer à regarder son action diplomatique et à en montrer les inspirations, la cohérence, les réalisations. On peut même commencer à dresser un bilan. Jean Noël d'Onorio dans son livre *La diplomatie de Jean Paul II* écrit : «*Le XX^{ème} siècle offre une histoire contrastée de la Papauté qui, en l'espace de quelques décennies, est passée d'une situation de marginalisation à une position d'universalité. Dans ce processus assez extraordinaire car observable à vue d'homme, la contribution du Pape Jean Paul II aura été capitale. Vraisemblablement, plus qu'aucun de ses illustres prédécesseurs, ce pape aura été d'un apport décisif aux relations internationales de son temps. Au cours des deux décennies écoulées de son pontificat, le monde a changé, parfois de manière imprévue. Les grands moments de l'histoire naissent d'une opportune rencontre entre des hommes de caractère et d'une conjoncture à leur mesure. La confrontation de Jean Paul II avec son époque a d'ores et déjà laissé une marque visible, incontestable et déterminante sur certains événements... Sous la gouverne de ce pontife, la diplomatie pontificale a acquis un nouveau dynamisme à la hauteur des nouveaux défis*».

Le présent exposé va tenter de faire mieux connaître l'action diplomatique de Jean Paul II en commençant par donner quelques définitions essentielles pour comprendre la diplomatie de l'Eglise, en analysant les liens entre le Saint-Siège et les Etats et les organisations internationales, en mettant en évidence les axes essentiels de l'action diplomatique du Saint-Siège, en faisant saisir la

place personnelle de Jean Paul II pape polonais dans cette diplomatie pour esquisser rapidement un bilan plus concret.

I - Définitions pour comprendre

le fonctionnement de l'action diplomatique de Jean-Paul II

1) Saint-Siège et non Vatican

Il faut parler de diplomatie du Saint-Siège et non de diplomatie du Vatican, comme on dit trop souvent et faussement. L'Etat de la Cité du Vatican n'est qu'un Etat support, une assise territoriale à la Papauté ! Il est porteur d'une souveraineté qui le précède et qui l'englobe : celle du Saint-Siège, le Siège apostolique qui - même un temps dépourvu de tout territoire de 1870 à 1929 - n'a jamais cessé d'être un sujet souverain de Droit international et un acteur des relations internationales. Et cela depuis plus d'un millénaire ! L'Etat du Vatican est un Etat au service d'une Eglise, un Etat créé pour cela. Le Saint-Siège en lui-même n'est aucunement un Etat, tout en étant «*une personne juridique de droit international public de nature gouvernementale*». Le Saint-Siège est seul présent au nom de l'Eglise catholique dans les relations diplomatiques de la communauté des nations.

Cette situation unique fait que la politique internationale du Saint-Siège n'est pas une politique comme une autre même si elle s'inscrit dans les normes de l'ordre international et non selon un droit singulier ou spécial. C'est une autre façon de concevoir la politique internationale. *La nature religieuse du Saint-Siège* conduit sa diplomatie à toujours mettre en avant la primauté de la paix et la nécessité de rechercher des solutions pacifiques pour la résolution des conflits internationaux. *La mission universelle* conduit le Saint-Siège à suivre avec soin toutes les situations critiques existant dans le monde entier. *Le devoir humanitaire* conduit la diplomatie à insister sur le sort des populations civiles, les réfugiés... qui ne doivent pas souffrir des décisions prises pour résoudre ladite crise. Quatre jours après son élection, Jean Paul II définissait ainsi la politique internationale du Saint-Siège aux Corps diplomatiques : «*Les relations diplomatiques manifesteront de sa part sans confusion de compétences... non pas une approbation de tel ou tel régime, mais une appréciation des valeurs temporelles positives, une volonté de dialogue avec ceux qui sont chargés légitimement du bien commun de la société, une compréhension de leur rôle souvent difficile, un intérêt et une aide apportés aux causes humaines qu'ils ont à promouvoir, grâce parfois à des interventions directes, grâce surtout à la formation des consciences, une contribution spéciale à la justice et à la paix au plan international.*»

Cette situation correspond à la personnalité tout à fait unique du Pape, titulaire du Siège apostolique.

2) Le rôle du Pape dans la variété de ses fonctions

En effet, le Pape a des fonctions multiples : Il est évêque de Rome, successeur de Saint- Pierre, patriarche de l'Eglise latine (en effet dans l'Eglise catholique, il existe des Catholiques non latins, les Orientaux). Il est Pape, c'est-à-dire «pasteur universel» de l'Eglise catholique, latine et orientale, fondement de l'Eglise selon les paroles dites à Pierre par Jésus. Cela concerne sa fonction et non pas sa personne. Il est Vicaire du Christ (tenant sa place) et Chef de l'Eglise catholique ; c'est à ce titre qu'il exerce un rôle politique international, comme titulaire du Saint-Siège, le siège apostolique de Pierre.

3) L'organisation de la Curie

Pour cette fonction multiple, le Pape bénéficie des services de ce qu'on appelle -selon un nom antique hérité des Romains- la Curie.

Dans cette Curie, la Secrétairerie d'Etat tient un rôle essentiel. Le Cardinal secrétaire d'Etat -le cardinal Angelo Sodano en ce moment- commande à deux grandes sections dont celle qui assure les rapports avec les Etats et les Organisations internationales. Le Sous-secrétaire d'Etat -Mgr Giovanni Lajolo aujourd'hui- en est directement responsable. Cette section traite de toutes les affaires avec les gouvernements et les organisations internationales, les relations diplomatiques, les liens avec les nonces (ambassadeurs du Pape), la négociation des traités. Le sous-secrétaire est aidé dans son travail par un conseil de cardinaux et d'évêques, le «conseil des cardinaux et évêques de la Section pour les Relations avec les Etats de la Secrétairerie d'Etat» qui travaille en permanence avec lui. Le cardinal Tauran -un bordelais- spécialiste des affaires du Moyen-Orient siège dans ce conseil.

4) Une vieille école de formation diplomatique

Le Saint-Siège forme ses diplomates dans une Académie qui vient de fêter son trois centième anniversaire, «l'Académie Pontificale ecclésiastique» installée en face de l'église Santa Maria sopra Minerva, non loin du Panthéon. C'est le pape Clément XI qui fonda en 1702 cette institution tournée, dès ses origines, vers la formation de diplomates, autant pour les Etats pontificaux que pour les nonciatures dans différents pays d'Europe. Le Pape se montrait clairvoyant : il savait, disait-il, que ce service devait placer bientôt certains de ses élèves dans des situations qui auraient des conséquences historiques pour l'Eglise et le monde. Il valait mieux s'y préparer. Ce sérieux ancien dans la formation d'une véritable école diplomatique et la continuité de l'institution du Saint-Siège expliquent sans doute la grande qualité du personnel diplomatique du Saint-Siège et la grande extension de sa représentation diplomatique.

II - Liens du Saint-Siège avec les états et les organisations internationales

1) Représentations auprès des Etats

En vingt-cinq ans de Pontificat, l'Eglise catholique a grandi de 38 % dans le monde avec de grandes disparités de progression : 70 % d'augmentation en Asie, 137 % en Afrique, 46 % en Océanie, 42 % en Amérique et seulement 5 % en Europe... Bien des continents partaient de plus loin que l'Europe, il faut le préciser ! Cet accroissement s'est accompagné d'une plus grande universalisation de l'Eglise, y compris dans ses services intérieurs généraux.

Sous l'impulsion de Jean-Paul II, les relations diplomatiques ont été quasiment multipliées par deux en l'espace d'une vingtaine d'années, passant de quatre-vingt neuf à cent soixante seize Etats entretenant une ambassade auprès du Saint-Siège. C'est la plus vaste représentation diplomatique après celle des Etats Unis. De nombreux pays de religions différentes du christianisme possèdent une représentation diplomatique auprès du Saint-Siège (la Fédération de Russie par exemple), notamment de nombreux Etats arabes (comme la Délégation auprès de l'OLP, auprès de la Ligue Arabe ou certains des Emirats). Le Saint-Siège ne fait jamais la première demande pour une représentation diplomatique. Très régulièrement, les organes de presse du Saint-Siège donnent le compte-rendu des discours prononcés lors des réceptions des lettres de créance des nouveaux ambassadeurs ou des visites de congé. Tous ces documents sont soignés et explicitent la position du Saint-Siège dans les affaires du monde selon la perspective du pays accueilli.

Lors de la présentation des vœux au Pape, tous sont rassemblés pour entendre le discours du Pape qui brosse un bilan géopolitique de l'année ; il souligne les responsabilités de la communauté internationale sans fard et définit des principes d'action. *«De la sorte, note D'Onorio, une doctrine des relations internationales est élaborée au fil des années qui, avec Jean-Paul II, constitue à présent une véritable somme susceptible d'éclairer les penseurs et les acteurs du Droit international».*

Un livre récent de 2004 *«Jean-Paul II et les enjeux de la diplomatie pontificale»* le montre magnifiquement à travers une anthologie à partir des 1100 discours diplomatiques du pape sur ce sujet durant les 25 années de son pontificat. (discours aux organisations internationales, aux chefs d'Etat, aux ambassadeurs). Ce corpus de doctrine de Jean-Paul II doit être réuni aux documents du Concile Vatican II (en particulier la Constitution *«Gaudium et spes»*), aux documents des Journées mondiales de la Paix et aux encycliques sur ce sujet pour constituer le Corpus complet de doctrine du Saint-Siège sur ce sujet.

Seule parmi les grands Etats, la Chine n'entretient pas de relations diplomatiques en raison des relations que le Saint-Siège possède avec Taiwan où cependant depuis vingt ans, la nonciature n'est occupée que par un chargé d'affaires par intérim.

2) Représentations auprès des organisations internationales

Le Saint-Siège est très présent auprès des organisations internationales. Depuis 1970, une nonciature existe auprès de la Communauté européenne à Bruxelles, auprès du Parlement européen et du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Le Saint-Siège a une représentation auprès de la FAO à Rome, de l'UNESCO à Paris, de l'ECOSOC à New York, du HCR à Genève, de l'AIEA à Vienne depuis Pie XII. Auprès de l'ONU à New York, de l'OMS et l'OMT à Genève, de l'ONUDI à Vienne depuis Paul VI ; et depuis Jean-Paul II, le Saint-Siège est observateur à l'OEA (organisation des Etats américains) à Washington, à l'OMC à Genève et à l'UNEP-Habitat à Nairobi et OSCE (organisation pour la sécurité et la coopération en Europe).

De ce fait, le Saint-Siège participe à toutes les conférences internationales (à titre d'indication : 330 en 1985, 541 en 1999 !) Les remous autour des interventions du Saint-Siège à Pékin et au Caire montrent que le Saint-Siège ne fait pas de la simple figuration au cours de ces conférences. *«L'avis des observateurs ou des délégués du Saint-Siège est souvent sollicité en bien des domaines pour leur impartialité et la haute valeur éthique de l'institution qu'ils représentent.» «Dans ces grandes conférences où il est de tradition que les décisions soient prises par consensus, le Saint-Siège a exactement les mêmes prérogatives que les Etats et sa présence n'est pas de simple courtoisie mais de plein droit en raison de son appartenance à la «famille des Nations unies» en tant que cofondateur de l'Agence internationale atomique (AIEA) et membre de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ainsi que du haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) dont il a été élu au comité exécutif.»*

Certains se sont élevés contre cette présence, après les interventions du Saint-Siège à Pékin et au Caire. En 1999-2000, plusieurs ONG liées aux groupes de pression pour l'avortement, ont lancé une vaste opération de déstabilisation pour faire retirer au Saint-Siège son statut d'observateur permanent et ainsi l'exclure du bilan quinquennal des conférences du Caire et de Pékin.

Aucun état membre de l'ONU n'a apporté son crédit à cette demande, mais le Saint-Siège a reçu le soutien du Congrès des USA, du Sénat du Chili, du Parlement des Philippines et de plus de deux mille ONG des cinq continents.

Ce statut du Saint-Siège, depuis quarante ans, était jusque-là coutumier. Le 2 juillet 2004, par une résolution adoptée à l'unanimité par l'ONU, le Saint-Siège jouira désormais aux Nations Unies des mêmes droits et privilèges que les autres Observateurs permanents : il n'aura plus besoin d'autorisation pour prendre part aux débats, disposera d'un droit de réponse, pourra faire circuler ses documents et présenter des questions de procédure. Le Saint-Siège ne change pas pour autant de «statut», qui reste celui «d'observateur», mais que ce statut est «précisé», «renforcé», plus clair et plus favorable.

Mgr Migliore -le représentant du Saint-Siège- explique en outre que le Saint-Siège n'a pas demandé le statut de membre de l'Assemblée à part entière «essentiellement parce qu'il est intéressé par la participation aux travaux de l'ONU plus sous son aspect de tribunal mondial que sous l'aspect de «gouvernement mondial». Mais la résolution, précise aussitôt Mgr Migliore, ne signifie pas que cette possibilité soit exclue à l'avenir.

3) Représentations en Europe

L'ostpolitik de Paul VI et du cardinal Casaroli conduisirent à la signature par le Saint-Siège de l'Acte final d'Helsinki le 1er août 1975, cela marqua son aboutissement. De plus, le tirage au sort avait fait de Mgr Casaroli le président de la première séance lui permettant de parler en dernier pour la conclusion.

Jean-Paul II a poursuivi cette politique à sa manière, avec son expérience des pays soumis à la dictature soviétique ; plusieurs actes importants sont à noter dans les relations avec les organisations internationales en Europe :

- la signature de la Charte de Paris en 1990 et la transformation subséquente de la CSCE en OSCE dont le Saint-Siège est membre à titre plénier de manière originale selon l'aide-mémoire de la secrétairerie d'Etat du 2 juin 1992 accepté à l'unanimité par les membres,
- la réorientation des travaux de la CSCE où le Saint-Siège fut très actif :

D'Onorio écrit «due à l'initiative des maîtres du Kremlin pour assurer la reconnaissance indirecte de la mainmise soviétique sur la moitié de l'Europe, cette rencontre diplomatique -la plus solennelle à l'échelle du continent depuis le Congrès de Vienne en 1815 ou la conférence de Versailles en 1919- a progressivement échappé au contrôle de ses concepteurs au cours des années 80 pour finalement enregistrer et officialiser, dans la décennie 90, l'effondrement de ce système totalitaire dont avec son regard d'aigle, le pape venu de Pologne avait déjà perçu, bien avant tout le monde, les germes du déclin inéluctable.»

III - Les principaux axes de la diplomatie pontificale

1) Les droits de l'homme et la liberté religieuse

La priorité aux droits de l'homme est une marque fondamentale de l'action diplomatique du Pape Jean-Paul II. Bernard Lecomte dans sa biographie note : «*la nouveauté est que ce pape-là place les droits de l'homme au coeur de son magistère*». La première encyclique de Jean-Paul II «*Redemptor hominis*» du 4 mars 1979 est très éclairante à ce sujet. Priorité à l'homme, à l'homme réel, «dans son être personnel, dans son être communautaire social». Cet homme-là, concret, vivant, contemporain, Jean-Paul II indique, dans une image qu'il utilisera souvent, qu'il est la «route de l'Eglise». A Vittorio Messori, Jean-Paul II confiera, à propos de *Redemptor hominis*, qu'il n'a pas eu de difficulté pour l'écrire aussi rapidement : «en réalité, je portais son contenu en moi. Il m'a suffi «d'activer» pour ainsi dire, la mémoire et l'expérience de ce que je vivais déjà au seuil de mon pontificat».

Pour le Pape, les droits de l'homme ont leur source dans la dignité de l'être humain, ce qui concerne donc tous les hommes, croyants ou non-croyants. La valeur «christologique» de l'homme, créé à l'image de Dieu et sanctifié par son Rédempteur, est au coeur de la réflexion du pape, mais il la met rarement en avant pour justifier la défense des droits et des libertés fondamentales. En plaçant la personne humaine au centre de sa sollicitude pastorale, il l'a aussi insérée dans l'oeuvre diplomatique qui est moins ordonnée au service des Etats qu'au service des hommes.

Si Jean-Paul II cite souvent la Déclaration universelle de 1948, il la considère comme un minimum éthique pour le monde moderne. «Selon le Pape, c'est à l'aune de ces dispositions que doit s'opérer «*une révision continue des programmes, des systèmes, des régimes*». Aux droits de l'homme de 1948, Jean-Paul II ajoute le Droit à la naissance complément du droit à la vie et le Droit des nations. Nous y reviendrons. Lors des événements de Bosnie en août 1992, il parle de «droit d'ingérence humanitaire».

Jean-Paul II par ce rappel incessant des droits de l'homme met les autorités civiles face à leurs engagements et aux textes fondateurs de la communauté internationale auxquelles elles se réfèrent : «*Jamais, déclare le Pape, autant qu'aujourd'hui les acteurs de la communauté internationale n'ont été en possession d'une ensemble de normes et de conventions aussi précises et complètes. Ce qui manque, c'est la volonté de les respecter et de les appliquer*».

Dans ces droits de l'homme, le Saint-Siège, sous l'impulsion de Jean-Paul II, inclut toujours explicitement la liberté religieuse. Le premier Pape à avoir parlé de la liberté religieuse de cette façon est Jean XXIII dans «*Pacem in ter-*

ris». Le concile Vatican II a prolongé la réflexion du pape dans le décret sur la liberté religieuse de 1965 mais avec Jean-Paul II, et son expérience personnelle de refus de liberté religieuse en Pologne sous le communisme, a commencé une nouvelle phase doctrinale à ce sujet dans le prolongement des réflexions précédentes. On pourrait résumer cette évolution en disant que la conception de la liberté religieuse de Jean-Paul II est «plus laïque, sans condition, ni restriction, ni privilège».

2) L'appel à l'éthique

Le pape plaide sans cesse pour la réinsertion des règles morales dans la règle de droit : *«le droit international a été pendant longtemps un droit de la guerre et de la paix. Je crois qu'il est de plus en plus appelé à devenir exclusivement un droit de la paix, conçu en fonction de la justice et de la solidarité. Et dans ce contexte, la morale doit féconder le droit ; elle peut même exercer une fonction d'anticipation sur le droit dans la mesure où elle lui indique la direction de ce qui est juste et bien».*

«Mais comme il n'y a pas de morale fondamentale sans fondement religieux, la refondation du droit sur sa base morale conduira à redonner leur place primordiale aux droits de Dieu, ce que le Saint-Père n'omet pas de rappeler comme le préalable aux droits de l'homme parce que « de la relation inéluctable entre Dieu et la cité dépend l'avenir des sociétés».

3) La place centrale de la culture

Nous sommes là au deuxième centre de la pensée politique de Jean Paul II. Le 2 juin 1980, à l'aube de son pontificat, dans son discours à l'UNESCO à Paris, -discours capital pour ce thème- le Pape *«souligne que la crise du mode moderne est la crise de l'humanisme et que c'est dans la culture qu'on trouvera la réponse à cette crise. Or la culture n'est pas le produit des forces économiques comme l'affirment les marxistes mais de l'esprit humain. L'homme, seul acteur de la culture, son unique objet aussi, ne peut être considéré comme «la résultante des relations de production qui prévalent à un moment donné...».*

«L'avenir de l'homme repose sur la culture. Oui, la paix du monde repose sur la primauté de l'esprit» Et le Pape d'appeler chacun de ses auditeurs, dans la salle, à adopter personnellement une *«approche correcte»* de toutes ces questions. Etonnante injonction. Le ministre Jean-Bernard Raimond, futur ambassadeur de France à Moscou, note de son côté qu'il n'était pas venu à cette manifestation avec beaucoup d'enthousiasme. De son propre aveu il était même somnolent au commencement ; puis il se dit vite réveillé. Il note pour lui-même au cours de cette conférence *«nous assistons au début de la déstabilisation de l'idéologie communiste».*

Cette conviction de la place essentielle de la culture explique l'opiniâtreté de Jean-Paul II à exalter les racines culturelles de l'Europe d'avant le communisme et à ressusciter l'histoire confisquée de tous les peuples de l'Est en particulier, en soulignant les anniversaires, dates marquantes pour la culture des peuples sous le joug communiste ; la liste est impressionnante : en Hongrie, les cinq cents ans de la mort de sainte Elisabeth en 1981, en Lituanie, les cinq cents ans de la mort de saint Casimir en 1984, en Slovaquie, les mille cent ans de la mort de saint Méthode en 1985, en Ukraine, les mille ans du baptême de saint Vladimir en 1988. *«L'histoire est la matrice de la nation, laquelle est plus fortement ancrée dans les consciences que les classes sociales ou les luttes partisans»*. Ce n'est pas un hasard note Bernard Lecomte, si un grand nombre de dissidents de l'Est sont des historiens.

De nombreuses fois, le Pape est revenu sur ce thème dans les discours prononcés jusque récemment dans ses voyages en Europe. L'Eglise redoute de voir les légitimes diversités culturelles et spirituelles qui font la richesse du vieux continent se fondre dans une espèce de standardisation technocratique.

Et dans la récente exhortation post-synodale de juin 2003 *l'Eglise en Europe*, le Saint-Père reprend ce thème qui visiblement a beaucoup d'importance à ses yeux. Il souligne les sources de la civilisation européenne qu'il nomme avec soin ; je cite : *«Il convient de rappeler ici l'esprit de la Grèce antique, et de Rome, l'apport des peuples celtes, germaniques, slaves, finno-ougriens ainsi que la culture juive et le monde de l'islam.»* Il rappelle *«qu'historiquement parlant, ces inspirations ont trouvé dans la tradition judéo-chrétienne une force capable de les harmoniser, de les consolider et de les promouvoir. C'est un fait que l'on ne peut ignorer.»* Mais sortant de la mémoire, le pontife aborde l'avenir dans la dernière partie du document. Après avoir constaté avec joie l'expansion de la communauté européenne, il ajoute : *«il faut souhaiter ... qu'une telle expansion se réalise dans le respect de tous, valorisant les particularités historiques et culturelles, les identités nationales et la richesse des apports de tous les membres. Il est capital, poursuit le Pape, de prendre en compte le fait que l'Union n'aurait pas de consistance si elle était réduite à ses seules composantes géographiques et économiques. Les différences nationales doivent être maintenues et cultivées comme le fondement de la solidarité européenne. L'identité nationale elle-même ne se réalise que dans l'ouverture aux autres peuples et à travers la solidarité envers eux.»* Devant l'Académie Pontificale des Sciences Sociales en 2001 :

«La mondialisation ne doit pas être une nouvelle forme de colonisation et doit respecter les cultures» et *«il ne faut pas qu'un seul système socio-économique dominant impose ses valeurs et ses critères»*.

Le lien entre culture et nation est aux yeux du pape essentiel et structurant.

4) Le droit des nations

A Paris en 1980, à l'UNESCO, le Pape Jean-Paul II déclarait : *« Veillez par tous les moyens à votre disposition, sur cette souveraineté fondamentale que possède chaque nation en vertu de sa propre culture ; protégez ce qui est la prunelle de vos yeux ; ne permettez pas que cette souveraineté fondamentale devienne la proie de quelques intérêts politiques ou économiques, victimes des totalitarismes, impérialismes, ou hégémonies pour lesquels l'homme ne compte que comme objet de domination et non comme sujet de son existence humaine. N'y a-t-il pas, sur la carte de l'Europe et du monde, des nations qui ont une merveilleuse souveraineté historique provenant de leur culture et qui sont en même temps privées de leur pleine souveraineté ? »* Et, quelques années plus tard, dans son second discours à l'ONU d'octobre 1995, Jean-Paul II lançait l'idée de compléter la Déclaration de 1948 par une charte des droits des nations. Il veut par là dépasser l'individualisme qui frappe souvent l'interprétation des droits de l'homme ; il plaide pour le respect des nations dans leur identité non seulement politique et historique, mais surtout culturelle et spirituelle.

Dans son discours aux Nations Unies en 1995, Jean Paul II tire les conclusions de la révolution de 1989 qui a transformé pacifiquement l'Europe et le monde : *« Toutes les régions de la terre ont pris le risque de la liberté. Lors de ma visite précédente aux Nations Unies il y a 16 ans, j'avais souligné l'importance des droits naturels de l'homme... Au-delà d'une aire géographique précise, les révolutions non violentes de 1989 ont prouvé que la recherche de la liberté est inaliénable et qu'elle découle de la reconnaissance de la dignité, de la valeur inestimable de la personne humaine ».*

Mais le pape va plus loin lançant l'idée d'une Charte des nations. La Seconde Guerre mondiale a eu lieu, dit-il, à cause des violations des droits des nations ; *« après la guerre, le droit des nations a continué à être violé. Les Etats baltes et de larges territoires de l'Ukraine et de la Biélorussie furent absorbés par l'Union soviétique ainsi que cela s'était déjà produit dans le Caucase pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Georgie... Il n'existe pas encore d'accord international analogue (NDLR à la déclaration des Droits de l'homme de 1948) qui traite du droit des nations dans leur ensemble. Or le droit d'une nation à l'existence est certainement antérieur à tous ses autres droits ».*

IV - Jean-Paul II et la politique : la place de l'expérience polonaise

1) Une profonde cohérence de pensée et d'être.

De très nombreux auteurs la notent : «Jean-Paul II apparaît non pas seulement comme un chef religieux mais comme un politique qui a une vision à long terme, ce qui est plus rare» dit Jean Bernard Raimond et il poursuit «Il y a une cohérence et une grande audace dans la pensée de Karol Wojtyła, cohérence et audace qui se sont manifestées dès le Concile, notamment sur la liberté religieuse et sur les droits de l'homme. Jean-Paul II en a fait une véritable arme politique et c'est ainsi que cette importante préparation qu'il doit à ses grands prédécesseurs (Pie XII et Jean XXIII mais surtout Paul VI) lui a servi de manière considérable dans sa politique mondiale et explique beaucoup à la fois ses succès et les critiques que certains lui adressent».

On peut citer en appui de ce point de vue de Jean Bernard Raimond, celui de Bernard Lecomte qui écrit dans l'introduction de sa biographie de Jean-Paul II «Ce livre comprend deux parties. La première retrace le parcours de Karol Wojtyła, de son enfance dans la Pologne profonde jusqu'à son élection par le conclave d'octobre 1978. La seconde raconte les vingt-cinq ans du pontificat de Jean Paul II. L'une ne va pas sans l'autre : le lecteur constatera notamment que le cardinal Wojtyła quand il devint pape, avait presque tout pensé, tout dit, tout fait - à propos du communisme, de la morale sexuelle, des rapports avec les juifs, des rapports avec la science, etc... Ce n'est pas le moindre intérêt de mettre en perspective la vie de Karol Wojtyła et l'action de Jean-Paul II. Elles sont indissociables et composent la destinée unique d'un pape extraordinaire».

Cette cohérence est aussi le fruit de l'influence très grande qu'a exercé sur lui le cardinal Sapieha qui le distingue, le forme dans son séminaire clandestin et lui offre une formation à la hauteur de sa personnalité, le pousse aux études, l'envoie à Rome puis le met dans une petite paroisse de montagne pendant 8 mois avant de lui confier un ministère auprès de étudiants puis d'enseignant à Jagellon puis à Lublin.

Fruit également de sa formation intellectuelle : à la fois saint Thomas, et son personnalisme, et la philosophie contemporaine - la phénoménologie par Max Scheler et l'école de Husserl, les philosophes français Sartre et Camus -. La place d'un grand professeur polonais : Roman Imgarten. On voit l'orientation philosophique et morale de sa pensée confirmée par les ouvrages suivants : *Amour et responsabilité* et *Personne et Acte*. «Contrairement à sa réputation, c'est un réaliste ; il ne croit pas aux seuls mots, il lui faut le pouvoir. Mais il a

intégré toute l'histoire du XX^{ème} siècle : les deux guerres mondiales, le marxisme-léninisme, la nazisme, le stalinisme, la déstalinisation. Il a vécu le siècle dans sa chair. Une fois Pape, il peut jeter toutes ses forces exceptionnelles dans la bataille, la bataille pour l'homme».

2) La place de son expérience polonaise

Le Pape fit une entrée tardive en politique. Lecomte remarque dans sa biographie du Pape que l'année 1956 si importante -rappelons, le rapport Khrouchtchev, l'insurrection ouvrière de Poznan, l'arrivée au pouvoir en Pologne de Gomulka, la libération du primat Wyszynski, l'«Octobre polonais», l'insurrection de Budapest- ne trouve aucun écho public, pastoral, ne motive aucune intervention du prêtre qu'il était ni auprès des jeunes ni dans un article. Depuis son arrivée à Cracovie en 1948, le père Wojtyla s'est gardé de tout engagement partisan qu'il juge du temps perdu. Il est très attaché à sa patrie qu'il confie à la Vierge, la prière lui paraît plus efficace. Il préfère agir sur le terrain de la culture et de la réfutation philosophique du marxisme. «Selon tous les témoignages, Wojtyla. déteste la politique, en cette époque troublée et se garde bien de s'en mêler. L'enseignement, les jeunes, l'écriture, le sport suffisent à son bonheur».

Le pouvoir communiste tenta de jouer avec cette réticence apparente du pape : on le favorisa au détriment du cardinal Wyscinski si combatif ; on tenta de les opposer. Le régime favorisa son élévation au cardinalat ! Quand le cardinal Wojtyla devint archevêque, il intervint alors politiquement aussi, car il avait du poids. Le Pape a fait de la politique quand cela devint nécessaire et quand il eut le pouvoir de le faire.

Et il est évident que toute l'expérience polonaise de sa nation fut un creuset pour sa pensée politique et pour son action. Voyons d'un peu plus près.

3) La place de l'histoire de deux derniers siècles de la Pologne

Elle est capitale dans la pensée et l'âme de Jean-Paul II. Deux cents ans de malheurs : les partages de 1773, 75 et 1795 qui démantèlent le pays au profit de la Prusse, de la Russie et de l'Autriche. La disparition de la Pologne comme état de 1815 à 1918. Le Kulturkampf dans les régions soumises à la Prusse où les Polonais sont déclarés «unter Menschen» sous hommes ! Le nazisme qui veut décapiter le pays pour l'assimiler complètement avec la complicité de la Russie (clause secrète du pacte germano-soviétique) : la déportation et l'exécution des professeurs de l'université Jagellon de Cracovie par les nazis et le massacre de toute l'élite militaire à Katyn par les Russes. Enfin l'oppression communiste pendant plus de 40 ans... même si la victoire inattendue des

Polonais commandés par le maréchal Pilsudski contre les armées soviétiques sur la Vistule les 16 et 17 août 1920, avait protégé la Pologne mais aussi toute l'Europe de l'Ouest de l'avancée des troupes communistes. Pilsudski permit à toute une génération -celle de Jean-Paul II- de vivre libre en Pologne pour la première fois depuis 100 ans ! Une expérience que le pape n'oublia jamais, les Polonais non plus, quand on voit le culte du souvenir vivant qui entoure la mémoire de Pilsudski.

Durant ces deux cents ans de malheur, Cracovie -la ville de Jean-Paul II- fut en grande partie protégée : ne sachant pas à qui donner cette ville et la région qui l'entoure, le Congrès de Vienne en fit une petite principauté indépendante où en quelque sorte toute l'identité polonaise se réfugia et fut gardée. De plus quand cette principauté passa à l'Autriche (en tant que Galicie polonaise), elle fut protégée car l'Autriche respecta profondément la culture polonaise à la différence des deux autres occupants si bien que la Galicie parut «comme l'unique endroit où la culture et les idéaux polonais furent préservés.» Le père du pape fut officier dans l'armée autrichienne, armée formée de toutes les parties de l'empire et dont les officiers parlaient la langue de ceux qu'ils commandaient.

4) Les souvenirs de la gloire passée

Au souvenir des déesses se mêle le souvenir de la Gloire passée. La nation dans laquelle naît Jean-Paul II fut jadis la plus puissante d'Europe centrale. La Pologne née du mariage de sainte Edwige avec Ladislas Jagellon duc de Lituanie s'étendait de la mer Noire au sud aux rives de la Baltique au nord, des territoires allemands à l'ouest aux portes de Moscou à l'est et connut deux cents ans de paix et de prospérité !

Seule la France dans les nations européennes comptait une population plus importante. Dès le Moyen Age, la nation polonaise fut en contact permanent avec l'Europe occidentale, à Paris, à Padoue, aussi bien du point de vue intellectuel que marchand. Cette puissance polonaise se manifesta enfin dans la victoire contre les Turcs à Vienne en 1683, victoire remportée par le roi polonais Jean III Sobieski.

L'histoire de la Pologne à la fin du XVII^{ème} et au XVIII^{ème} siècles fut moins glorieuse, déjà «aux enchères» des Prussiens et des Russes --Stanislas en fera les frais comme on sait- mais le souvenir de la grandeur perdue resta néanmoins vivant «sous la forme de la conviction inébranlable que la Pologne avait sa place à la table européenne... Selon les Polonais, leur nation se situe en Europe centrale... Pour les Polonais, ce sentiment d'appartenir au centre de l'Europe tient tout autant à l'histoire, à la culture qu'à la géographie».

5) L'expérience aussi d'une inaptitude politique liée à une fausse conception de la liberté

Cette mémoire de l'impossible liberté marque aussi profondément la pensée du Pape. «Le concept de liberté qui imprégna la Pologne à partir du XV^{ème} siècle par le biais de l'université Jagellon dépendait profondément de la philosophie nominaliste de Guillaume d'Ockham : la liberté est la capacité d'imposer sa volonté face à celle d'autrui. Au fil du temps, cette notion fit des Polonais de grands champions de la liberté, capables d'affirmer leur liberté contre un ennemi mais assez inaptes à la vivre pour quelque chose. » Le meilleur exemple est le liberum veto de la noblesse imposée à la Diète : un seul pouvait mettre en échec les décisions qui devaient être prises à l'unanimité. Le gouvernement était ainsi réduit à l'impuissance. La philosophie de cette pratique tenait dans la formule : «*Nic o nas bez nas... Rien sans nous si nous sommes concernés*». Cette pensée conduisit à l'impuissance. La même formule prit une autre valeur quand elle devint un des slogans préférés de *Solidarnosc* !

6) La place des poètes «prophètes» romantiques polonais

Si l'on voulait résumer l'apport des poètes prophètes à Karol Wojtyła, on pourrait s'exprimer ainsi : il apprit d'eux «le pouvoir de la parole susceptible de transformer l'histoire en dépit d'obstacles matériels gigantesques.»

L'Europe du XIX^{ème} siècle regorge d'écrivains patriotes et révolutionnaires. Les Polonais romantiques furent originaux : alors que pour la plupart des écrivains révolutionnaires du XIX^{ème} siècle, révolution, signifiait rupture totale avec le passé, un ancien régime qui incluait généralement la chrétienté en tant que bastion d'un statu quo inéquitable, la génération romantique polonaise regardait la révolution comme le recouvrement d'une valeur perdue, de ce qui avait joué un rôle essentiel dans la genèse de la nation. «*Il ne s'agissait pas de détrôner le passé mais de le réhabiliter pour en faire un instrument de la renaissance nationale. Les romantiques polonais voyaient dans le catholicisme le levain qui avait engendré le caractère spécifiquement polonais. Etre révolutionnaire, selon cette tradition singulière, c'était donc s'intéresser de près à la doctrine et à la morale catholiques.*» Il faut au moins citer les noms des plus importants :

- Henryk Sienkiewicz, prix Nobel de Littérature de 1905, pour qui l'histoire a un noyau spirituel ; la désintégration des vertus nationales traditionnelles a causé l'effondrement politique de la Pologne, le rétablissement du pays passe par la restauration de ces vertus.
- Adam Mickiewicz (1789-1855), le plus important, le chef du romantisme polonais, celui dont on lit et déclame encore chaque année sur la grande place de Cracovie au pied de sa statue, les poèmes et les textes forts

(le plus célèbre est *Monsieur Thadée* que le jeune Karol joue à Cracovie dans le théâtre rhapsodique). Il est enterré au Wawel avec les rois. Il «soutenait que l'histoire avait une dimension spirituelle profonde, la souffrance préparant l'âme à la gloire... La Pologne morcelée représentait le Messie parmi les nations, serviteur tourmenté dont le calvaire rachèterait le monde en lui montrant le chemin d'une liberté plus spirituelle au-delà du matérialisme occidental.» Cette vision en plus était très favorable aux juifs qu'il appelle «les frères aînés» et pour tous les hommes «puisque l'incarnation du Christ a rendu tous les hommes égaux. Dans la transformation révolutionnaire du monde imaginée par Mickiewicz les simples intuitions des pieux et des humbles représentaient un accès plus dignes de confiance aux grandes vérités que les spéculations des intellectuels ou ce que le monde des puissants considérait comme sagesse».

- Julius Slowacki (1809-1849) et Cyprien Kamil Norwid (1821-1883) sans doute le poète polonais qui eut le plus d'influence sur l'âme du pape. «*Un homme est né sur cette planète pour témoigner de la vérité*» dit-il à la manière de saint Jean. En même temps, Norwid critiquait très fort le matérialisme de l'Occident qu'il visait surtout à travers les jeunes Etats-Unis. «Le progrès technique est spirituellement vide ; une civilisation véritable, une vraie histoire, ne pouvait s'édifier sur cette seule fondation».

Karol Wojtyła lut intensément ces textes durant ses études littéraires mais plongea littéralement dedans en montant sur les planches. Et sa commune natale, Wadowice, était fière de sa réputation de centre régional de vie et de culture littéraires, notamment de son théâtre municipal et amateur. De plus, on organisait des récitations de poèmes chez des particuliers, des représentations dans les écoles et les églises des grands classiques nationaux.

C'est dans ce contexte qu'il rencontra Mieczyslaw Kotlarczik, docteur en lettres de Jagellon sur la critique de théâtre, professeur d'histoire au lycée de filles de Wadowice et dont le père administrait un des théâtres de la ville. C'est de Kotlarczik que Karol découvrit la relation entre le verbe proclamé et la dynamique de l'histoire. Le dramaturge «s'efforçait de créer un théâtre de la parole intérieure où l'intrigue, les costumes, les mouvements scéniques et accessoires étaient réduits au strict minimum. Seul comptait ce qui se passait dans la conscience du public, rendu possible par la remarquable discipline d'abnégation des acteurs. Pour Kotlarczik, la fonction de l'acteur s'apparentait à celle d'un prêtre : il s'agissait d'accéder, par le biais des matériaux de ce monde, au royaume de la vérité transcendantale. Son théâtre de la parole intérieure dévoilerait des vérités et des valeurs morales universelles qui permettraient de juger les circonstances présentes et offriraient au monde la possibilité d'une

transformation... Selon lui, le théâtre pouvait tendre à la perfection si la parole avait la priorité absolue».

V - Essai de bilan en guise de conclusion

Il est évidemment très présomptueux de prétendre faire un bilan de l'œuvre diplomatique de Jean Paul II. Il n'est pas impossible pourtant de noter quelques grands traits. Pour ce faire, je m'appuie sur un spécialiste de diplomatie, Jean Bernard Raimond ambassadeur en Pologne puis en URSS dans les premières années de 1980, ministre des Affaires étrangères de 1986 à 1988, ambassadeur après du Saint-Siège en 1989 après avoir été au commencement de sa carrière ambassadeur au Maroc. J.-B. Raimond a consacré un livre et un très long article à analyser la diplomatie de Jean-Paul II.

L'action concrète de Jean-Paul II dans l'histoire de notre époque ne se limite à la Pologne et à la chute du communisme même si c'est incontestablement son coup de maître dont il partage la responsabilité finale (après 1985) avec Mikhaïl Gorbatchev, homme politique que le pape admire beaucoup.

Jean-Paul II a beaucoup œuvré en Amérique latine. N'oublions pas que son premier voyage est au Mexique en janvier 1979, il est élu depuis octobre 1978 ! Il s'affronte sur ce continent à la théologie de la Libération et à la tendance d'une partie de l'Eglise de ce continent de verser dans le marxisme. Il réussira à détacher l'Eglise de cette dérive politique sans pour autant soutenir le libéralisme et le capitalisme et en relançant la dynamique politique au service des pauvres. Les USA lui ont difficilement pardonné cette action surtout quand à New-York, aussitôt après la chute du mur de Berlin, il renouvellera sa position. Dans le voyage de Cuba, comme dit Raimond, «Jean-Paul II a renouvelé, dans un contexte différent, sa performance polonaise».

Au Moyen Orient à la situation extrêmement complexe, la diplomatie du Saint-Siège se déploya en plusieurs directions : une proximité avec les pays arabes durant la première guerre du Golfe - que le pape n'a pu empêcher - pour éviter que ce conflit que le Saint-Siège désapprouvait ne soit compris comme une guerre sainte «chrétiens musulmans». Ce fut un succès. De plus Jean Paul II établit des relations diplomatiques avec Israël sans abandonner les Palestiniens puisque une légation existe également auprès de l'OLP. Raimond écrit : «Jean-Paul II a mené à son terme une politique exemplaire de réconciliation de l'Eglise avec Israël» Le voyage du Saint-Père en 2000 en fut l'expression accomplie. En revanche, Jean-Paul II reconnaît un échec au Liban et son impossibilité à empêcher le calme du Liban au prix de la perte de son indépendance.

Dans les Balkans, l'attitude de Jean-Paul II, souvent mal comprise, est significative. «Quand il reconnaît la Croatie en 1992..., quand il béatifie le cardinal Stepinac, il sait - contrairement aux calomnies - qu'il ne fait pas de prosélytisme catholique mais qu'il a simplement mieux analysé que beaucoup d'autres les responsabilités de la crise balkanique du postcommunisme : la volonté de puissance d'un ex-communiste, mué en communisme national serbe, Milosevic».

En Afrique, au cours de 14 voyages (pour quarante Etats visités) les axes des discours du pape sont toujours les droits de l'homme, la liberté religieuse, la lutte contre les maladies de l'Afrique - la corruption, les rivalités idéologiques et éthiques - et les potentialités du continent. Son optimisme de 1982 lors du deuxième voyage, sera mis à rude épreuve !

Avec la Chine, la situation fort complexe a du mal à être appréciée. Il n'y a toujours pas de relations diplomatiques, il existe des relations extraordinaires dont le grand réalisateur est le cardinal français Etcheberry, qui reconnaît que les liens «*se recourent peu à peu et que des responsables chinois veulent tourner la page*». Cette déclaration est de 1993 et peu de choses ont changé depuis à notre connaissance.



Discussion

Michel Vicq confirme les propos du père Bombardier et rappelle que, sans l'action concertée de Lech Walesa et de Jean-Paul II, l'Europe n'aurait pu s'affranchir du système marxiste.

Jean-Louis Greffe apporte un témoignage personnel. Au moment de l'élection de Jean-Paul II, il était à l'université de Novosibirsk. Le lendemain de l'élection, il n'y avait dans la Pravda en troisième page, qu'un entrefilet disant simplement qu'un nouveau pape avait été élu. Il a fallu attendre une semaine pour que les lecteurs soient informés du nom du pape et de son origine polonaise.

Le colonel Delivré se demande si la politique de Jean-Paul II n'avait pas trouvé ses prémices dans celle de Paul VI.

Le père Bombardier estime qu'il y a, bien entendu, une continuité dans la politique du Vatican, mais que Jean-Paul II a une vision tout à fait personnelle et très offensive. Après l'écroulement de l'Europe de l'Est, la politique du Vatican s'est plus principalement orientée vers l'Amérique latine et le Moyen-Orient.

Michel Laxenaire estime que le pape, en défendant les droits de l'homme et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et en analysant le rapport entre les nations, la liberté et la culture, a véritablement tenu un langage diplomatique universel.

Le père Bombardier confirme cette appréciation en disant que Jean-Paul II a toujours tenté d'appliquer ce langage universel à des cas précis. Il rappelle une de ses visites au Vatican et sa surprise lorsqu'il a été reçu par une religieuse spécialiste des questions d'armement.

Louis Châtellier soulève la question des relations du pape avec l'Eglise de l'Est de l'Europe.

Le père Bombardier peut difficilement répondre à cette question. Cela est variable suivant les régions. A Leipzig, cet été, le père Bombardier a été surpris par le délabrement de la conscience morale et politique de la population. L'Eglise évangélique en Saxe a perdu 80 % de ses fidèles, ce qui est une hémorragie effrayante.

Louis Châtellier pose la question du rôle du théâtre et des «prophètes» romantiques polonais dans les conceptions de Jean-Paul II.

Le père Bombardier rappelle en effet que Jean-Paul II manifeste, depuis sa jeunesse, un penchant pour le théâtre et la poésie. Il considère le théâtre non pas comme un spectacle mais comme un moyen d'expression apportant sens et dynamisme.

Jean-Claude Bonnefont se demande si la diplomatie du Saint Siège n'est pas une sorte de modèle diplomatique dont d'autres états pourraient s'inspirer. Sans réseau d'espionnage moderne, le Vatican a un excellent réseau d'informations.

Le père Bombardier répond par un exemple dont il a été témoin à Madagascar lorsqu'en 1972, le président Tsiranana a été contraint de laisser le pouvoir au chef de l'état-major, le général Gabriel Ramanantsoa. L'archevêque de Fianarantzu était au courant de tout ce qui se passait et en tenait informée la nonciature.

Michel Vicq pense que le Vatican n'a pas de service de recueil de l'information au sens strict, mais qu'un vaste réseau constitué de chrétiens engagés ou non et présents partout sur le terrain, constitue le plus efficace moyen d'information.

Le père Bombardier précise qu'il existe un organisme du Vatican, le «Cor Unum», qui coordonne les organisations catholiques humanitaires.

En réponse à la seconde question, le père Bombardier indique qu'il y a beaucoup de monastères de par le monde et en particulier dans l'Est de l'Europe. Ces monastères peuvent occasionnellement fournir diverses informations.

Claude Perrin demande à l'orateur s'il a des informations particulières concernant l'attentat dont a été victime le pape en 1981, place Saint-Pierre de Rome.

Le père Bombardier n'a pas d'autres informations que celles qui ont été publiées.

Alain Larcen évoque le courant mystique rhénan dont Johannes Eckhart est à l'origine, ainsi que l'athéisme actuel.

Il note une étonnante parenté entre la pensée de Jean Paul II et celle du général de Gaulle. Il est unanimement reconnu que l'actuel pape a joué un rôle majeur dans la chute du mur de Berlin et l'implosion de l'ex-URSS.

Quelques critiques sont parfois faites à la diplomatie du pape comme la reconnaissance trop rapide de la Croatie, ou une attitude jugée trop anti-slave ou trop anti-orthodoxe. La récente remise de l'icône de Kazan au patriarche Alexis II à Moscou par l'entremise du cardinal Walter Kasper, président du conseil pontifical pour la promotion de l'unité des Chrétiens, n'a pas complètement gommé cette impression.

Le refus d'intégrer, dans le projet de constitution européenne, les racines chrétiennes de l'Europe, peut être considéré comme un échec de la diplomatie du Saint Siège.